

Accueil de Loisirs Notre Dame des Anges ALSH

Règlement intérieur - Année 2022 – 2023

Cadre général :

L'accueil de loisirs s'adresse aux jeunes de l'école Notre Dame des Anges et aux jeunes du quartier et des communes environnantes ayant 3 ans révolus et n'excédant pas 11 ans (année en cours).

Horaires de l'accueil de loisirs et lien avec les parents :

- ✉ L'accueil se fait de **8h00 à 9h00** pendant les vacances scolaires. Un accueil échelonné est proposé jusqu'à 9h00, passé cet horaire, l'accès à l'ALSH n'est plus possible pour des raisons de sécurité et d'organisation de la vie en collectivité.
- ✉ Le départ est établi de 16h30 à 18h00. L'ALSH est fermé à 18h00. Les parents sont invités à venir chercher leur enfant au plus tard à 17h55.
- ✉ Durant ces périodes d'accueil et de départ, des activités sont organisées permettant aux enfants d'entrer dans la vie du centre tout en facilitant l'échange d'informations avec les parents.
- ✉ Le repas du midi et les goûters de l'après-midi sont des temps de convivialité et d'échanges. Ils sont inclus dans la journée du centre.
- ✉ Les parents peuvent **exceptionnellement** récupérer leur enfant entre 9h00 et 16h30, en cas de rendez-vous médical. Ils sont priés de se présenter à l'équipe de direction. Un justificatif de rendez-vous devra être fourni.
- ✉ Une décharge sera demandée pour tout départ anticipé.
- ✉ Les enfants seront remis au responsable légal ou, à défaut, à toute personne dont les coordonnées auront été préalablement fournies par écrit.

Inscriptions :

Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, du strict respect de la législation, de la commande préalable des repas et la programmation des activités, les familles doivent **obligatoirement** réserver les dates de présence de leur enfant selon les modalités suivantes :

- ✉ Remplir précisément et transmettre à l'accueil de loisirs dans les délais impartis le document de réservation disponible au centre, accompagné du règlement correspondant et revêtu de votre signature. Un accusé de réception par email confirme la saisie de la réservation.
- ✉ Les inscriptions pour l'accueil de loisirs se font par écrit **au plus tard 15 jours avant la période concernée**.
- ✉ Toutefois, afin de répondre à des situations urgentes, un enfant pourra être accueilli au centre de loisirs sous réserve de place disponible et du respect des taux d'encadrement légaux. Toute réservation effectuée « en urgence », n'est plus modifiable et est due dans son intégralité.
- ✉ **Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou oralement.**
- ✉ Le calendrier précis des périodes est reporté sur chaque document de réservation.
- ✉ En cas d'absence de l'enfant pour convenance personnelle, la journée ne sera ni remboursée, ni reportée.
- ✉ Les absences ponctuelles pour maladie ne font pas l'objet d'un remboursement.

Seules les absences, dont le certificat médical sera présenté dans la semaine qui suit l'absence, seront prises en compte.
- ✉ Le directeur est en droit de refuser tout enfant non inscrit dans les délais.
- ✉ Les inscriptions se font uniquement à la journée pendant les périodes de congés scolaires.

Accueil de Loisirs Notre Dame des Anges ALSH

- ✎ L'inscription à des activités extérieures s'organise en fonction des places disponibles par tranches d'âge. Priorité d'inscription est donnée aux jeunes inscrits de façon régulière.
- ✎ Les inscriptions sont confirmées à la réception du **dossier complet** de l'enfant. En l'absence de dossier, l'ALSH n'acceptera pas la présence de l'enfant. Si la famille choisit le règlement par chèque, par CESU ou par chèque ANCV, **le règlement sera joint à la grille de réservation**. En l'absence du règlement, la réservation des inscriptions n'est pas saisie. Si la famille choisit le règlement par prélèvement, le détail de la réservation saisie et le montant de la facture sont confirmés par email.
- ✎ Le dossier d'inscription ne se reconduit pas tacitement et devra faire l'objet d'une nouvelle demande de réservation pour l'année scolaire suivante. Les grilles de réservation pour l'année suivante devront être remises à l'ALSH avant la fin de l'année scolaire en cours.

Modalités d'inscription :

Petites vacances scolaires et vacances d'été

- ✎ L'inscription se fait à l'aide de la grille de réservation, à la journée entière. (Toussaint, Hiver, Printemps, Été). Les inscriptions par semaine complète sont privilégiées. Toutefois, afin de répondre à des situations urgentes, un enfant pourra être accueilli au centre de loisirs sous réserve de place disponible et du respect des taux d'encadrement légaux. Toute réservation effectuée « en urgence », n'est plus modifiable et est due dans son intégralité.
- ✎ Les inscriptions se font par écrit **au plus tard 15 jours avant la période concernée**.
- ✎ L'inscription aux mini-séjours fait l'objet d'un bon de commande distinct.
- ✎ L'équipe d'animation est constituée d'animateurs et d'animatrices, dont le nombre est ajusté en fonction des périodes et des effectifs présents.
- ✎ Toute inscription pour une période de vacances scolaires est définitive et entraîne une facturation, conformément à la grille de réservation remise. Il n'est pas possible d'annuler, de modifier ou de reporter son inscription.
- ✎ En cas de retard, l'enfant est confié à la direction et patiente au secrétariat. Tout ¼ d'heure de retard commencé sera facturé 15€.

Tarification :

- ✎ Voir grille de tarif annexée.
- ✎ Des activités exceptionnelles ou mini séjours pourront être proposés et facturés en complément du prix de journée pour participation aux frais spécifiques.
- ✎ Le goûter de l'après-midi est compris dans la prestation de l'ALSH et sera facturé en complément du prix de journée.

Facturation et règlement :

- ✎ Le règlement se fait lors de la réservation, le chèque correspondant à la l'inscription, sera joint au tableau de réservation, lors de l'inscription.. **Aucune réservation ne sera prise en compte sans le règlement.**
- ✎ **L'association ANDA accepte les règlements par chèque ANCV, CESU, ou par prélèvement bancaire (mandat à compléter)**
- ✎ Le règlement se fait pour la programmation envisagée à l'ordre de l'association ANDA.

ANDA - Association Loi de 1901
Les Amis de Notre Dame des Anges – Accueil de Loisirs
Siège social : 6 chemin d'Auzeville – 31400 TOULOUSE - N° SIREN : 802 965 368
Tél. : 05 61 25 37 41 – Port : 06 99 60 08 31 Email : asso.anda@gmail.com

Organisateur ALSH : 031 ORG 0695

Accueil de Loisirs Notre Dame des Anges ALSH

- ✉ Une facture acquittée sera adressée aux familles.
- ✉ Les frais bancaires liés aux chèques ou prélèvements impayés seront facturés à la famille.
- ✉ Pour ceux qui le désirent, des attestations de paiement, de présence (comité d'entreprise, Caf, Impôts) seront établies sur simple demande.

Il est demandé aux familles de fournir pour chaque enfant une petite gourde identifiable par votre enfant

Joindre l'attestation CAF du quotient familial

Tarif ANDA Journée Repas inclus du 01/09/2022 au 31/08/2023

Quotient familial CAF	Tarif	Tarif Journée Repas inclus
Moins de 280	ALSH 1	11,4
281 à 420	ALSH 2	16,5
421 à 600	ALSH 3	18,4
601 à 900	ALSH 3	21,8
901 à 1 600	ALSH 4	24,7
1601 à 2 200	ALSH 6	26,7
2 201 à 3 100	ALSH 7	28
Sup à 3 101 ou non allocataire ou ne souhaitant pas communiquer leur CAF	ALSH 8	29,9

